

LE JOURNAL MUNICIPAL D'AUJARGUES

N°13- Juillet 2014

LE MOT DU MAIRE

Dès le lendemain de son installation officielle le 28 mars 2014, le nouveau conseil municipal s'est mis au travail.

Sa première tâche a été l'élaboration et le vote du budget 2014 dont vous trouverez les grandes lignes dans ce journal municipal.

La situation financière m'amène à faire trois remarques qui confirment ce que j'avais évoqué durant la campagne électorale :

- la gestion précédente laisse un excédent total disponible de 91.881 euros.
- l'excédent net dégagé par le budget de fonctionnement pour les gestions 2012 et 2013 pourra difficilement être pérennisé car il repose essentiellement sur des recettes exceptionnelles et ponctuelles.
- le niveau d'endettement de la commune limite obligatoirement l'ambition de la gestion municipale.

Le deuxième dossier urgent a été de réparer l'erreur commise lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme dans la détermination des zones inondables. Vous trouverez plus d'informations sur ce dossier dans l'article qui lui est dédié en page 3.

Quelques-uns s'interrogent sur le devenir des promesses de campagne concernant la réorganisation de l'accueil de la mairie et l'accès au village par la route de Junas. Ces promesses seront tenues mais le conseil municipal se doit de prendre le temps nécessaire pour monter des dossiers solides afin de réaliser ces aménagements dans les conditions optimales.

Un engagement est d'ores et déjà tenu : la commune n'utilise plus de pesticides dans les espaces publics, sauf dans le cimetière.



Il y a quelques semaines s'est déroulée la fête votive. Bénéficiant d'une météo favorable, elle a connu un vif succès populaire. Un grand merci aux organisateurs de l'AJA et au personnel communal qui ont œuvré afin que ce moment festif se déroule dans les meilleures conditions et en minimisant la gêne pour la population.

L'été est maintenant bien installé. Les semaines qui viennent seront l'occasion d'organiser des soirées festives privées, familiales, entre voisins, entre amis. Ces moments de convivialité doivent se faire dans le respect du voisinage et des règles de vie en société.

Bon été à tous.

LES RESPONSABILITÉS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL



Bernard CHLUDE

Maire

Vice-président de la Communauté de Communes du Pays de Sommières, chargé de la petite enfance et de la jeunesse



Philippe DACIER

1^{er} adjoint urbanisme, travaux



Michel TASA

2^{ème} adjoint administratif, finances



Odette DATO

3^{ème} adjoint social, scolaire



Robert GRÉGOIRE

Voirie, travaux, agriculture



Danièle TSITSICHVILI

Culture et animations
Responsable bibliothèque



Christelle IBORRA

Enfance, jeunesse
Culture et animations



Morgan BASTID

Culture et animations
Contact associations



Daniel LAVAL

Contact associations
Enfance, jeunesse



Sandrine LESCOFFIER

Communication



Daniel GUILHAUME

Culture et animations



Audrey ALEXANDRE

Scolaire



Bruno VALENTI

Culture et animations



Marie-Claude POULET

Responsable du foyer



Brigitte VIGNAL

Culture et animations

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2014

Le budget 2014 de la commune s'équilibre à 397.419 euros. Les tableaux ci-dessous vous permettent de comprendre l'origine des recettes et des dépenses et leur poids dans le budget.

Répartition des Dépenses de fonctionnement	
Charges de personnel	32%
Charges à caractère général : Ex: eau, électricité, téléphone, frais postaux, fournitures, entretien bâtiments, véhicules...	21%
Attributions de compensation versées à la CCPS	15%
Autres charges de gestion courante : Ex: Indemnités des élus, contributions au service d'incendie et de secours et aux syndicats intercommunaux, subventions aux associations, au CCAS...	11%
Remboursement des intérêts des emprunts	9%
Remboursement du capital des emprunts	9%
Marge nette d'autofinancement	3%

Répartition des Recettes de fonctionnement	
Impôts et taxes	56%
Dotations de l'Etat	38%
Autres produits de gestion courante : Revenu des immeubles	5%
Atténuations de charges: Remboursements d'une partie des frais de personnel	1%
Produits des services du domaine : Ex: concessions du cimetière, redevances diverses d'occupation du domaine public	1%

LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le PLU a été adopté le 28 février 2014 par le conseil municipal sortant. Il contient une erreur importante concernant les zones inondables. Cette erreur prive de nombreux propriétaires riverains du ruisseau Fontgaillarde de leurs droits d'urbanisme.

En effet, le plan de zonage du PLU ne prend pas en compte toutes les études hydrauliques disponibles pour déterminer les zones inondables. De ce fait, toutes les zones déterminées par l'analyse hydrogéomorphologique élaborée en 2004 par Carex Environnement sont soumises à un règlement « type » d'aléa fort conformément à la doctrine départementale.

Dès les premières semaines suivant son élection, la nouvelle équipe municipale a consulté les services de l'état afin de régler ce problème.

En effet, il existe une étude hydraulique du ruisseau Fontgaillarde élaborée en 2006 par le cabinet Entech. Cette étude ayant été suivie et validée par le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle, elle peut être intégrée dans le document d'urbanisme communal de façon à servir de référence sur le secteur modélisé. Les données et méthodes sont conformes avec les préconisations de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

Ainsi, avec l'accord de la DDTM, le conseil municipal a décidé d'engager une procédure de modification simplifiée du PLU afin de rectifier le plan de zonage du risque inondation et de créer un règlement différencié pour les zones d'aléa faible ou moyen. Cette modification simplifiée permettra un retour rapide à une constructibilité maîtrisée sur certaines parties des zones actuellement inondables et inconstructibles.

Cette procédure ne nécessite qu'une diffusion des modifications aux personnes publiques associées, une information de la population et une mise à disposition pendant un mois d'un registre permettant de recueillir les éventuelles observations du public. Bien entendu, nous vous tiendrons informés des échéances prochaines de cette modification simplifiée.

CULTURE / PATRIMOINE

La carte d'ambassadeur du pont du Gard

La convention, signée par la commune, permet à ses habitants de se procurer une carte d'ambassadeur du pont du Gard. Cette carte offre toute l'année à chaque famille (dans la limite de 5 personnes par visite) un accès: au site, au musée, au parcours de découverte, aux expositions et aux événements gratuits.

Cette carte permet également de bénéficier de réductions sur les événements culturels et des avantages sur les spectacles.

Pour se procurer la carte, il suffit de se présenter au secrétariat de la Mairie muni de :

- ✓ une carte d'identité
- ✓ un justificatif de domicile
- ✓ la carte grise du véhicule



FÊTE NATIONALE : REPAS DU 13 JUILLET 2014

Le conseil municipal est heureux de faire revivre cet événement convivial dans notre village.

Le programme :

- 15h30 Concours de boules
- 19h00 Apéritif offert par la municipalité à la population
- 20h30 Repas - Inscriptions à la mairie jusqu'au 07/07/14
Adulte=16 € (Repas gratuit pour les enfants de moins de 12 ans accompagnés)
- 22h30 Retraite aux flambeaux et animation musicale par OCTAVIA

ÉTAT CIVIL

Naissances

Arthur, Léon **MATHIEU** le 14/11/2013
Tom, Philippe, René **CASTANIER** le 27/11/2013
Cassandre, Jeanine, Guyta, Monique, Catherine **POLGE**
le 15/04/2014
Tom **BOTELLA** le 18/04/2014
Romane, Lina, Marthe **ROSSO** le 02/05/2014
Lyam, Habib, Olivier **AÏSSAOUI GUIRAUD** le 16/05/2014
Margaux **MAFFEIS** le 22/06/2014

Mariages

Robert Manuel **BAEZA** et Géraldine **HANTZEN** le 03/08/2013
Jérémy **BOTELLA** et Morgane, Marie-Jeanne **GLOAGUEN**
le 15/06/2013
Georges, Marie, Louis **MARTIN** et Marianna **DMITRIEVA**
le 01/06/2013
Robert, Guy **ROUVIER** et Marie Louise **PORCEDDU**
le 20/07/2013
Julien **LAMADIE** et Audrey **TILLOT** le 22/02/2014
Thierry **COMPEYRON** et Delphine **GABBA** le 14/06/2014

Décès

Henri, Alphonse **INGENITO** le 26/07/2013 à 68 ans
Dominique, Jean Marie **CABOT**
le 04/08/2013 à 57 ans
Henri, Prosper, Jean, Antonin **GREGOIRE**
le 05/08/2013 à 90 ans
Ekué, Mawulé **CREPPY** le 10/08/2013 à 54 ans
Simone, Octavia **CAES** veuve **MC GUINNESS**
le 14/10/2013 à 88 ans
Marcel **SOUFFLARD** le 06/11/2013 à 71 ans
Laurence, Hélène **DONDELINGER** veuve **DEHAEZE**
le 10/12/2013 à 53 ans
Henri **MARTIN** le 08/03/2014 à 92 ans
Jeanne **CLÉMENT** veuve **JACQUEMIN**
le 23/05/2014 à 98 ans
Reine **VIDAL** veuve **PEYRE** le 28/05/2014 à 93 ans
Rolande **CABIÈRE** veuve **SCHONHER**
le 30/05/2014 à 73 ans

Publication « le journal municipal d'Aujargues »
Comité de rédaction : Bernard Chluda, Philippe Dacier, Sandrine Lescoffier
Réalisation/mise en page: Sandrine Lescoffier